ger Favreuille qu'il savait dans la gêne, il l'a conduit chez Mongin, tout disposé d'ailleurs qu'il était de profiter des ressources d'un héritage prochain pour rembourser Candrian le jour où il lui présenterait.

— Mon rôle se borne là, dit-il. Je dois déclarer pourtant avoir touché 1,000 fr.

— Et comment connaissiez-vous Favreuille ? demande M. le président.

— Comme enfant des Batignolles. — répond-il.

Cette réponse, quoique provoquée l'hilarité, témoigne, à vrai dire, d'une certaine candeur.

Après Mongin-Monneret, c'est Mongin, le fameux Candrian, qui va s'expliquer.

L'explication est simple d'ailleurs. Il avoue tout ce que j'ai raconté touchant le voyage à Ozouer-la-Ferrière. Mais il ignorait que le titre fût volé, et c'est le banquier Paris qui, connaissant d'expérience toutes les négociations de titres, l'aurait conduit par la main, lui donnant des modèles de procurations et l'envoyant même à Ozouer-la-Ferrière y jouer le rôle que l'on sait.

— Vous en avez cependant tiré bon profit ? lui demande M. le président.

— J'ai touché, dit-il, 5,036 fr. Le reste a été partagé par tiers entre Mongin-Monneret, Favreuille et Paris.

M. le président. — N'avez-vous pas certain jour manifesté des craintes à Paris ?

Mongin. — Oui, monsieur ; mais Paris m'répondait : « Du moment que votre honhomme a disparu depuis si longtemps, l'affaire est bonne et il faut persévérer. »

— C'est faux ! s'écrie Paris.

Malgré cette protestation, Paris va pourtant avoir à s'expliquer, et voici le moment de le faire.

M. le président. — Paris, vous êtes changeur et propriétaire, rue Laffitte, de la Banque Laffitte : les renseignements fournis sur vous ne sont pas défavorables, mais vous vous êtes malheureusement compromis. Qu'avez-vous à dire ?

Paris. — J'ai toujours eu des régularités les opérations par moi faites, et j'ai toujours cru opérer pour un M. Candrian, oncle de Morin qui, me disait-il, habitait Ouzouer-la-Ferrière.

M. le président. — Oh ! il y a de vous certains propos rappelés qui prouvent votre parfaite connaissance de la vérité.

Paris. — Je nie ces propos.

M. le président. — Mais vous êtes allé vous-même à Ouzouer-la-Ferrière, vous y avez retrouvé Mongin et vous avez bien dû voir que personne ne l'appelait Candrian.

Paris. — Jamais Mongin ne s'est donné devant moi pour Candrian et quand j'ai voulu voir son oncle, il m'a répondu qu'il était sourd.

M. le président. — Alors vous n'avez donné aucun modèle, aucun ordre à Mongin ? Et vous n'avez rien touché ?

Paris. — Aucun, et j'ai seulement touché 50 francs.

M. le président. — Pour tout le mal que vous vous êtes donné ? C'est peu vraisemblable.

Après M. Paris, son associé, M. Chapotat sur qui l'on n'a que bien peu de renseignements, déclare n'avoir rien su de toutes ces opérations singulières.

Audition des témoins

L'interrogatoire des accusés terminé, vient les témoins.

Tout d'abord, M. le curé de Saint-Michel, aux Batignolles, raconte la visite de Candrian et rapporte les circonstances du dépôt à lui confié le 28 janvier 1888.

— Très avalé mais point fou, dit-il. Candrian me proposa de me laisser sa valise pendant une courte absence. Je pensai, mais sai sans instance, à deux acceptir sans inconvénient, parvenir à lui faire plaisir. Deux témoins, employés de l'église, en prirent date et en contèrent cette valise. Plus tard, lors de l'attendre, j'informai le commissaire qui me fit répondre : « Garder la sacoche ». Je la mis alors en mon armoire, dans un cabinet particulier, et je n'appris la soustraction des objets qu'elle contenait quand on vint me l'apprendre.

M. le président. — Vous aviez fermé-t-il à clef ?

L'abbé. — Oui, monsieur. Mais Favreuille avait cette clef, car j'avais toute confiance en lui.

M. le président. — Enfermez-vous des objets de valeur dans l'armoire dont vous parlez ?

L'abbé. — Oui, des objets du culte, des surplis.

M. le président. — N'était-il pas important de recevoir les valeurs d'un exalté ?

L'abbé. — Candrian m'avait parlé de papiers mais m'avait point dit que ce fussent des valeurs ; il ne m'en a point dit plus sur la valeur contenue des titres, et je comptais sur son prompt retour. Le commissaire de police m'a d'ailleurs pas voulu la prendre quand je la lui ai proposée.

Viennent alors tous les témoins d'Ozouer-la-Ferrière, qu'il faudra désormais appeler *Ozouer-la-Valère*. Ce sont :

M. Chemin, qui connaissait sous le seul nom de « Lucien » et qui n'a entendu prononcer celui de « Candrian » que chez le notaire pour la première fois.

Mme Chemin qui, parlant toujours de « M. Lucien », déclare n'avoir jamais eu la curiosité de connaître ses noms de famille et qui jure sur tous ses grands dieux ne l'avoir jamais connu sous le nom de « Candrian » ni présenté à personne sous ce nom.

M. Delafarge, notaire, qui, satisfait par la production de papiers en règle, a rédigé les deux procurations nécessaires au faux Candrian.

— J'ai pourtant fait bien de difficultés, dit-il, et même demandé de me faire connaître pour habituer Ozouer, mais sa réponse qu'il y était depuis de temps et entendait qu'il y vivait chez les époux Chemin, gens très honorables, calma mes scrupules. « Amener-moi cependant, lui dis-je, deux témoins pour constater votre identité ; j'aurai, moi, des deux témoins instrumentaires exigés par la loi. » Il le fit : Chemin et Chardin, trompés tous deux par lui, déclarèrent qu'il se connaissait pour Mme Candrian, et les deux procurations furent rédigées sans tonnère. Mongin se disant très pressé.

Pal-mal, comme naïveté ; mais que dire des quatre témoins de deux procurations ?

Chemin : nous l'avons entendu tout à l'heure. Chardin, vieux brave homme aux trois quarts sourd, comment a-t-il pu comprendre qu'il certifiait l'identité du Candrian quelconque, lui qui, appelant successivement « Lucien », puis « Chemin », lui donne tous les noms possibles, sauf celui de Candrian !

Quant aux témoins « instrumentaires » présentés par le notaire, c'est encore plus... extraordinaire. Lun, restaurateur à Ozouer, déclare qu'il a signé les procurations comme il signe d'ordinaire tous les actes de l'étude, dans son empêchement, sans lire et sans jamais entendre rien certifier ! L'autre, fruitier, déclare n'avoir point certifié d'avantage l'identité d'un homme qu'il n'avait d'ailleurs jamais vu !

Enfin, derniers témoins d'Ozouer. Le maire qui, sur l'affirmation de M. Chemin, a légalisé la fausse signature « Candrian », et l'adjoint qui, sur l'assurance de Mme Chemin, en a fait autant.

Réquisitoire et plaidoiries

Sur la demande de l'avocat de Paris, on rappelle M. Lavarelle, l'administrateur judiciaire, qui explique qu'il a se première visite à la banque Laffitte les réponses de Paris fut ont pour les plus évasives ; qu'à sa second visite il n'a trouvé personne.

Après une suspension d'audience de cinq minutes, la parole est donnée à M. Lyonnet, général Rau pour son réquisitoire.

L'organe du ministère public rappelle les origines de cette curieuse affaire : Candrian en service chez la veuve Fessard, sa fortune subite, sa folie, sa disparition en janvier 1888.

Il ajoute qu'il y a certaines présomptions à supposer l'assassinat du disparu et qu'il n'est pas probable qu'il soit mort.

Puis l'avocat général rappelle en détail les circonstances de la vente à Mongin, malgré dirigé par le sacristain Favreuille, secondé par Lebrasseur, la maîtresse de celui-ci, Mongin-Monneret, Mongin, Paris et Chapotat. Il remarque contre le sacristain de l'église Saint-Michel et ses complices dans la mesure de leur responsabilité respective.

Pendant tout le réquisitoire, les accusés demeurent à peu près calmes, sauf la femme Kirché, qui pleure, la figure dans son mouchoir.

La parole est donnée à Me Dupange, défenseur de Favreuille.

Tentative d'évasion du Curé Boudes

Rodez, 10 janvier. — Le soir, plusieurs prisonniers, parmi lesquels le fameux curé Boudes, ont essayé de s'échapper de la prison ; mais leur tentative n'a pas réussi, ils ont été mis aux fers.

Rodez, 10 janvier. — Les détenus qui avaient formé le complot de s'évader étaient au nombre de cinq.

Ils devaient profiter du moment où ils passeraient dans une cour pour franchir avec des draps attachés le mur d'enceinte haut de 6 mètres.

C'est le curé Boudes qui, le premier, avait conçu le projet d'évasion, les engageant souvent à réfléchir au moyen le plus pratique de reprendre leur liberté, promettant une prime de 10,000 francs à celui qui trouverait le meilleur et ajoutait que, une fois libres, ils ne manqueraient de rien, car il avait caché à Albin (Tarn) 50,000 francs dont tous profiteraient.

Soupçonnant le complot, les gardiens redoublèrent de vigilance et découvrirent ce qui se préparait.

Les coupables avouèrent et furent mis en cellule.

Faits Divers Télégraphiques

DOUBLE CRIME. — Saint-Brieuc, 10 janvier. — Les cadavres de deux femmes ont été découverts dans un champ, au village de Cardéluc, à deux kilomètres de Loudéac.

La femme Anne G..., trouvée la première, portait une horrible blessure à la tempe droite et avait plusieurs dents brisées.

Elle respirait encore quand on l'a relevée, mais elle expirait quelques minutes après sans avoir repris connaissance.

Quelques pas plus loin gisait le cadavre de Marie L..., sœur de la précédente. Elle portait des blessures analogues.

D'après les constatations médicales les blessures ont dû être faites avec un marteau ou à coups de sabot.

La veille du crime, à dix heures du soir, les victimes avaient été vues à Loudéac, dans un état d'ébriété assez avancé, en compagnie d'un jeune homme qui est activement recherché.

Ce double assassinat cause une grande émotion dans toutes les communes avoisinantes.

Détail à dire : les deux victimes étaient matrées aux deux frères.

LE DÉSERTEUR PATRIOTE. — Bourges, 10 janvier. — Le conseil de guerre du 8e corps, siégeant à Bourges vient de juger une curieuse affaire de désertion.

Le nommé Colin, d'origine alsacienne, était caporal au 26e infanterie, en résidence à Chalon-sur-Saône, lorsqu'un jour, à la suite d'un coup de tête, il déserta pour s'enfuir en Alsace où il se maria avec sa belle-sœur.

Au bout de quelques semaines, les autorités allemandes, ayant été avisées, sommèrent Colin d'avoir à opter dans le plus bref délai entre la nationalité allemande ou à rentrer tout de suite en France.

Colin n'hésita pas un seul instant. Il quitta l'Alsace et se rendit à Nancy. Là, pris de remords, il se constitua prisonnier.

Le conseil de guerre s'est montré indulgent : il a prononcé son acquittement.

ACCIDENT À UN OFFICIER. — Limoges, 10 janvier. — Un grave accident est arrivé à M. de Fourton, sous-lieutenant au 21e chasseurs, fils de l'ancien ministre et député de la Dordogne. Ce jeune officier a fait une chute de cheval à Limoges. Au moment où il sortait du cercle, le cheval qu'il montait s'est emballé et malgré les efforts de son cavalier pour le maîtriser, est venu s'abattre dans l'avenue de la gare.

M. de Fourton a été relevé grièvement blessé à la tête. On craint également qu'il n'ait plusieurs côtes fêlées.

Ce jeune officier avait déjà éprouvé pareille mésaventure aux dernières courses de Limoges.

INCENDIE D'UNE FABRIQUE D'HUILES. — Marseille, 10 janvier. — Un violent incendie a détruit la nuit dernière la fabrique d'huiles de graines de MM. Pordono et Barroll, située près de la gare.

Cent cinquante mille kilogs de graines oléagineuses et environ deux cent mille kilogs d'huile se sont les bâtiments ont été la proie des flammes.

Les pertes sont considérables; mais elles sont couvertes par des assurances.

UN PONT QUI S'ÉCROULE. — New-York, 10 janvier. — Le caisson d'un pont en construction sur l'Ohio, entre Louisville et Jeffersonville, s'est écroulé ; quatorze ouvriers sur dix-huit sont morts écrasés.

UN INCENDIE. — Lyon, 10 janvier. — Un incendie s'est déclaré à 11 heures et demie ce matin, chez M. Ulysse Pila, un des gros marchands de soies de Lyon, et n'a pas tardé à prendre des proportions considérables.

Le feu a pris dans une soupente au-dessous de laquelle se trouve un calorifère. On ne sait depuis combien de temps le feu couvait ; en tout cas, à 11 heures et demie, une épaisse fumée sortit tout à coup par une fenêtre.

Le concierge a donné l'alarme et aussitôt la pompe à vapeur et plusieurs pompes à bras sont arrivées sur les lieux.

La soie n'étant pas combustible, une fumée épaisse a continué à sortir de l'amas de marchandises qui se trouvaient dans les magasins.

On s'est empressé de retirer les ballots mais presque tous sont endommagés.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Le feu n'a été éteint qu'à quatre heures.

Deux cents balles de soie ont été brûlées, trois cents très avariées. Les pertes sont évaluées à un million.

Nouvelles Étrangères

La santé du roi d'Espagne. — Légère amélioration

Madrid, 10 janvier, 10 h. 15 matin. — A 4 heures du matin, les médecins appelés au palais ont eu une consultation qui a duré une heure.

Ils ont été unanimes à penser qu'il fallait donner plus de détails sur la maladie.

M. Sagasta est resté toute la nuit auprès du roi.

La régente se montre très abattue et ne cesse de pleurer.

Vers cinq heures du matin, des révulsifs ont été posés sur la tête du roi.

La *bénédite* dit en dernière heure, que le roi a souvé ce matin un légère amélioration.

Vers cinq heures du matin, les dames assez nombreuses qui avaient passé la nuit au palais, se sont retirées.

Après l'application des vésicatoires, le malade semblait plus calme et la fièvre avait disparu.

La reine a assisté à une partie de la consultation des médecins.

Il y a eu une véritable panique au palais, vers 3 heures du matin, dans la crainte de voir se renouveler la rechute des nuits précédentes.

A 4 h. 1/2 du matin, le bulletin suivant a été remis à la presse par le chambellan du Palais :

« Le roi a passé tranquillement le temps écoulé depuis le dernier bulletin. »

Madrid, 10 janvier, 1 h. — Ce matin, à 11 heures, le roi était dans la même état que hier ; il reposait cependant quand les médecins, la situation n'était pas sans espoir.

A 1 heure, le roi avait un peu repris.

Bruit de mort

Paris, 10 janvier. — Le *Gaulois* publie en l'entourant de réserves la dépêche suivante de Madrid :

Le bruit court ici avec une telle persistance que le jeune roi serait mort depuis 12 heures.

La nouvelle ne serait rendue officiellement publique que demain.

La succession royale.

Madrid, 10 janvier. — Vu la gravité des circonstances, M. Sagasta a réuni hier soir le conseil des ministres lequel a été unanime à considérer que le Cabinet devait conserver la plénitude du pouvoir, comme si la régente venait de lui conférer. Il a examiné aussi la question de succession éventuelle du trône. Il a convenu que le pouvoir royal ne devait pas être un instant suspendu. Donc, si le roi meurt, la couronne passera immédiatement à la princesse Marie-Mercédès avec la régence de Christine.

RIBOT ET JEANTROUX à la Roquette

Après leur condamnation, Ribot, Jeantroux et Pillet ont été conduits à la Conciergerie ; ce dernier fut immédiatement transféré à la Santé.

Quant à ses deux complices, condamnés à mort, on les a conduits dans deux cellules. Si l'un et l'autre ont semblé affectés, ils bavardaient, disaient aux agents :

— Notre avocat nous a dit qu'on casserait le jugement. Il puis, s'il faut y passer, ça n'est pas cela qui nous fera peur.

Jeantroux, plus cynique encore que son camarade disait :

— Ils ont pas le croient que je vais flancher. Ah bien non, ça sera rigolo de voir un môme de dix-huit ans aller à la guillotine !

Les deux condamnés à mort demandèrent à dîner ; on leur servit un repas abondant voisin un léger repas. Jeantroux et Ribot mangèrent et burent avec un excellent appétit.

Enfin on les fit monter dans une voiture cellulaire qui devait les conduire à la Roquette.

Les deux criminels se trouvèrent en ce moment à côté l'un de l'autre ; ils en profitèrent pour s'injurier et se lancer à la tête les noms les plus ignobles du répertoire des souteneurs. Jeantroux, exaspéré, voulut se jeter sur son complice. Il en fut mêlé peine à maîtriser ce jeune forcené.

En arrivant à la Roquette, Ribot fut conduit dans la cellule numéro 1, et Jeantroux dans la cellule numéro 2.

M. Beauquesné vint dans la soirée leur faire connaître le règlement et leur déclarer que, tant qu'ils seraient à se tenir tranquilles, on ne leur mettrait pas la camisole de force.

Ribot répondit :

— Je ne pense point d'être sage, monsieur Beauquesne. Pourvu qu'on me donne des livres et quelques cigarettes, je serai doux comme un mouton. Du reste, je ne crois pas que je puisse bien longtemps « votre locataire », mon avocat m'a promis que le jugement serait cassé.

Le directeur de la prison entra dans la cellule n° 2. Jeantroux chantait une romance de café-concert :

Chanter, jeunes filettes,
L'adagino est en fleurs !

Il promit, comme Ribot, de se conformer à toutes les prescriptions du règlement. Puis, tout à coup, pris d'un nouvel accès de colère, il s'écria :

— Je tiens, monsieur, j'irai avec plaisir à la guillotine, si j'ai la « chance » d'y voir passer cet ignoble Ribot avant moi !

Les Allemands et le Czar

Tentative d'empoisonnement

Un journal du matin dit avoir reçu, de source russe, la nouvelle suivante qu'il publie sans commentaires :

Notre empereur Alexandre III est le chef honoraire d'un régiment prussien, — le 1er des grenadiers de la garde impériale ; — de même l'empereur Guillaume II est le chef honoraire du régiment des grenadiers de Kalouga.

Or, il est d'usage de faire confectionner les uniformes de ces colonels impériaux par les fournisseurs ordinaires des cours au service duquelles sont ces régiments.

C'est ainsi que les uniformes prussiens de notre empereur ont été faits à Bertin.

Peu de temps après qu'il les eut mis, au mois de septembre dernier, il éprouva des malaises... ; des rongeurs et des piqûres se montraient sur sa peau et l'examen chimique des doublures fit reconnaître une tentative d'empoisonnement.

Le Mouvement gréviste

En Belgique

Au pays de Charleroi

Les meetings qui se tiennent journellement sont très calmes et présentent toujours la même physionomie.

Les orateurs engagent surtout les ouvriers à rester solidaires et à ne pas abandonner la lutte.

La Solidarité

La direction du charbonnage des Houillères Unies de Gilly a fait afficher aujourd'hui un avis informant ses ouvriers qu'elle consentait à faire pendant un mois l'essai d'une réduction de la journée à dix-heures. « Si le résultat répond à nos espérances des ouvriers et à *l'attente de la direction*, cette mesure sera définitive. » De plus, la direction accorde aux ouvriers une augmentation de salaire de 5 p. c. et promet de nouvelles augmentations au fur et à mesure de l'expiration des marchés antérieurs.

Je ne sais si la direction des Houillères-Unies fondait un grand espoir sur la publication de cet avis, mais je viens d'apprendre que des ouvriers, qui ont tous eu connaissance de cet avis, ont tous eu connaissance de cet avis, ont tous eu connaissance de cet avis, ne pouvant pas vivre, ne pouvant payait aujourd'hui la quinzaine, n'ont pas du tout manifesté l'intention de reprendre le travail. Cela montre bien que l'esprit de solidarité est très ancré en eux : une mesure générale pourra seule amener la fin de la grève.

On a payé dans presque tous les charbonnages aujourd'hui. La paie se fait régulièrement les 10 et 25 du mois si on réserve toujours une quinzaine à titre d'arriéré, de sorte que la plupart des ouvriers n'étant en grève que depuis 12 jours, ont touché aujourd'hui une quinzaine presque complète.

Cette circonstance fait prévoir que la grève pourra continuer encore quelque temps, les ouvriers n'étant pas complètement à bout de ressources.

Des commerçants de Charleroi et Couillet ont déjà fait quelques versements de fonds pour soulager les grévistes.

Attentat à la liberté

Charleroi, 2 h. après-midi. — Une bande de grévistes a arrêté à Lambusart et à Roton, les ouvriers qui se rendaient au travail. Devant les menaces, ces derniers ont dû rebrousser chemin, mais aucun acte de violence n'a été commis.

Au puits de Noel-Sart-Culpart, à Gilly, une bande de 400 grévistes a stationné près du puits à l'heure de la descente du trait du matin. Intimidés les ouvriers qui se disposaient à travailler ont rentré chez eux.

Au puits Moulin Du Vivier, à Gilly, des grévistes avant voulu porter atteinte à la liberté de travail, ont été poursuivis par les employés qui ont tiré des coups de revolver.

Les verreries

A côté des meetings tenus par les charbonnages, nous avons maintenant ceux convoqués par l'Association des verriers. Cet réunions qui ont pour but, disent les affiches, de faire connaître aux ouvriers la situation actuelle de l'industrie verrière, tendent évidemment au relèvement des salaires.

N'y a-t-il pas encore, de ce côté, quelque gros conflit à l'horizon ?

Les charbons étrangers

Lodelinsart, 10 janvier. — Nous n'avons ici charbonnages, ni meetings de charbonniers. Nous n'en rencontrons pas moins les triste conséquences de la grève.

L'ancienne verrerie de Dorlodot, aujourd'hui usine de charbonnage sous la raison : *Anciennes verreries de Dorlodot et Cie*, ne peut reprendre le travail, faute de combustible.

Cette importante verrerie comprend un bassin et un four à gaz. On sait que le bassin vaut sept fours à charbon.

Dans beaucoup de verreries, on se sert de houille en pâte. C'est uniquement parce qu'on y est obligé, car ces charbons reviennent à 50 fr. la tonne.

Ce n'est pas seulement les chemins de fer de l'Etat qui usent des charbons allemands, le Grand-Central reçoit également, pour son services, des quantités considérables de charbons étrangers.

Ce n'est ni de Jumet ni des environs qu'il faut attendre la fin de la grève. Elle durera plus longtemps là qu'ailleurs. Cela tient à ce fait que le pays verrier beaucoup de charbonniers ont des gamins de 11 à 13 ans, employés dans les verreries et gagnant de 30 à 40 fr. par mois.

Une explosion

Monceau, 10 janvier. — A Souvret un acte de mauvais gré. Durant la nuit du dimanche au lundi une forte détonation s'est fait entendre. Une bouteille remplie de poudre avait été placée contre une fenêtre d'une chambre qui sert de chambre à coucher aux époux Delmouse.

Le feu avait été mis à l'aide d'une mèche placée sur le goulot de la bouteille. Les carreaux du pays verrier beaucoup de charbonniers ont des gamins de 11 à 13 ans, employés dans les verreries et gagnant de 30 à 40 fr. par mois.

Une explosion

Monceau, 10 janvier. — A Souvret un acte de mauvais gré. Durant la nuit du dimanche au lundi une forte détonation s'est fait entendre. Une bouteille remplie de poudre avait été placée contre une fenêtre d'une chambre qui sert de chambre à coucher aux époux Delmouse.

Le feu avait été mis à l'aide d'une mèche placée sur le goulot de la bouteille. Les carreaux ont été brûlés et en partie volés et le meuble fut fortement détérioré et brûlé. Une enquête a été ouverte pour rechercher l'auteur de cet attentat.

La Berlinque

Saint-Ghislain, 10 janvier. — Les nouvelles qui me parviennent sont beaucoup meilleures ce matin. On signale de différents côtés une reprise du travail ou, tout au moins, une sérieuse tendance à la reprise.

A Noirchain, au puits des charbonnages belges, où une partie des ouvriers étaient en grève depuis deux jours, il y a eu, hier, un accident survenu à un ouvrier du bout de Quaregnon, à Belle-et-Bonne (Gaillet) et au puits n° 20 de Flénu-Produits. Les ouvriers sont rentrés librement et sans conditions ; la grève est considérée comme terminée.

A la Boule, la grève est toujours complète.

En somme, c'est lundi seulement qu'on pourra se rendre compte de la situation et voir si la grève s'étend ou devient générale.

Les secours aux grévistes

Bruxelles, 10 janvier. — En présence de la prolongation du chômage, les socialistes se proposent de venir en aide aux grévistes. Le *Vooruit* de Gand a déjà ouvert une souscription et fait un premier envoi d'argent s'élevant à près de 2,000 fr. Bruxelles, Anvers et d'autres villes vont suivre le même exemple.

Les députés font circuler des listes de souscriptions.

Cette annonce de secours relève naturellement le courage des grévistes.

Le gouvernement clérical, qui devait délaisser les questions politiques, pour se consacrer à l'éclosion d'une prospérité matérielle inconnue à ce jour et à l'application des lois sociales de nature à nous ramener l'âge d'or, a certainement le droit d'être fier de son œuvre.

Après avoir connu tous les désastres de l'émeute, l'incendie et le pillage, nous pataugeons dans un formidable gâchis.

CHRONIQUE RÉGIONALE

UN ESCROC ARRÊTÉ EN BELGIQUE

Sur la demande de la justice française, on vient d'arrêter en Belgique, à Nivelles, un escroc qui a fait distingué dernièrement de nombreux exploits. Nous en citerons un seulement :

Il y a quelques mois, un sieur Testelin, s'attribuant faussement la qualité d'ingénieur civil et se prétendant, pour inspirer la confiance, parent de l'honorable sénateur du Nord, se présentait à la librairie Le Bigo.

Après avoir choisi pour plusieurs d'ouvrages scientifiques et industriels que le libraire n'avait pas en magasin, Testelin, en attendant l'arrivée de ces ouvrages, venait souvent au magasin et emportait à chaque visite pour une somme assez importante de volumes.

Inutile d'ajouter qu'un beau jour on ne le revit plus et que jamais il ne vint prendre possession de sa commande.

Le libraire se mit alors à sa recherche, à Paris, où il avait dit habiter, mais, il ne que Testelin avait indiquée comme adresse n'existait pas. Une plainte fut portée au commissaire de police de la Métropole et la police de sûreté fut chargée de se mettre sur la piste du coupable.

Certaines perquisitions amenèrent la découverte des ouvrages volés par Testelin qu'il les avait vendus à vil prix à des bouquinistes de la ville.

On espère que les formalités d'extradition ne seront pas longues et que ce hardi voleur sera bientôt à la disposition du parquet de Lille.

Un cyclone annoncé. — *Le New-York Herald* dit qu'un terrible cyclone passe en ce moment au Texas et Nouvelle-Orléans.

Ce cyclone, qui causera probablement de grands désastres, atteindra les côtes anglaises et les côtes de France de samedi à lundi.

BULLETIN MILITAIRE

Instruction pour l'admission à l'école du service de santé militaire en 1890. Le ministre de la guerre adresse à ce sujet aux préfets une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Les aspirants devront, à leurs insertes dans les préfectures des départements, vous aussi à faire ouvrir, à la date du 1er juillet, une liste d'inscription.

Ne seront admis à se faire inscrire à votre préfecture que les candidats qui font leurs études médicales dans le département qui remplissent toutes les conditions exigées. Il importe essentiellement que vous refusiez l'inscription de tout candidat qui aurait dépassé la limite d'âge, ou qui, étant militaire, ne justifierait pas du temps de service exigé par l'instruction (six mois de service réel et effectif au 1er juillet de l'année du concours).

Il est nécessaire que le lieu où se trouve chaque candidat et la Faculté ou l'école de médecine et il est bien entendu, sera indiqué d'une manière très précise sur la liste d'inscription, que toutes les pièces, suppléments, actes de naissance, etc., soient régulièrement établies, et que ceux de ces actes qui concernent des jeunes gens dont les parents habitent en pays étrangers, ou qui seraient naturalisés Français, soient appuyés de titres nécessaires pour bien constater que le candidat est Français.

La liste d'inscription devra être close le 15 juillet prochain, au soir, fermeture rigueur, et n'être envoyée le lendemain, elle devra être établie suivant l'ordre alphabétique, et les dossiers seront classés dans le même ordre.

Les demandes de bourse seront déposées à votre préfecture, par les familles résidant dans votre département, du 1er au 15 juillet, au soir.

Chronique locale
ROUBAIX
Le Droit sur les Laines

M. Méline, ancien président de la Chambre est venu hier à Roubaix ; il a été reçu chez M. A. Lepoutre, ancien député.

Assistant à la réunion divers industriels et négociants Roubaisiens.

Nous regrettons que parmi ces derniers ne figurient pas nos défenseurs naturels au parlement et au sénat, M. A. Scrépel et M. Emile Moreau.

Quoiqu'il en soit, M. Méline dans la conversation qu'il a eue avec les personnes présentes chez M. Lepoutre s'est déclaré le partisan d'un impôt sur les matières premières.

Si les idées de M. Méline venaient à triompher, ce serait à bref délai nous ne dirons pas la ruine, mais le ralentissement forcé et inévitable de l'industrie lainière à Roubaix.

Point d'impôt sur les *textiles*, laine, soie, coton, lin, chanvre, jute ; tel doit être le mot d'ordre à Roubaix.

Nous espérons que nos représentants au Sénat et à la Chambre sauront faire prévaloir cette opinion. Nous dirons demain comment ont agi leurs devanciers en 1852, quand M. Tiers voulait lui aussi imposer les matières premières.

CLÉMENT DURANT.

Mouvement de la population pendant l'année 1889. —

L'Etat-Civil vient de terminer la statistique du mouvement de la population de Roubaix dans le courant de l'année 1889.

Les naissances se sont élevées à 3,535, les enfants morts-nés, 102, les décès à 2,287 et les mariages à 970 et les divorces à 15.

Parmi les maladies qui ont fait le plus de ravages il faut citer : la diarrhée gastro-entérite, qui a causé 472 décès. La plus grande partie parmi les enfants de moins d'un an, puis la phtisie pulmonaire qui compte 266 décès.

La pneumonie, broncho-pneumonie, 149 ; maladies organiques du cœur, 144 ; bronchite aigue, 140 ; rougeole, 113 ; tumeur, 100 ; débilité congénitale et vice de conformation, 86 ; fièvres typhoïde et muqueuse, variole, 2 ; scarlatine, 8 ; coqueluche, 44 ; diphthérie, croup, angine couenneuse, 46 ; tuberculoses, 62 ; méningite simple, 56 ; congestion et hémorrhagies cérébrales, 79 ; paralysie sans cause indiquée, 3 ; ramollissement cérébral, 21 ; bronchite chronique, 95 ; fièvres et péritonite puerpérales, 28 ; autres affections puerpérales, 3 ; sénilité, 5.

Suicides, 12.

Morts violentes, 41 ; autres causes de mort, 257 ; cause restée inconnue, 1.

Accident rue Pellart — Un monteur de chaînes, le sieur Dupuis, Vanperbroeck, demeurant rue de Naples, cour Marcy, a fait un faux pas, rue Pellart et est tombé si malheureusement sur la bordure du trottoir qu'il s'est fracturé la jambe.

Après quelques soins du docteur Dujardin, il a été transporté à l'hôpital.

Un autre accident s'est produit hier matin vers huit heures à la nouvelle gare aux marchandises entre Roubaix et Tourcoing.

Un charbonnier de Halluin, Jonville, nommé Wysman, demeurant rue du Tilleul, 291, s'est fracturé le bras en attelant son cheval.

Il a été admis à l'Hôpital.

Accident de fabrique. — Hier après-midi, un sieur Henri Verconst, demeurant rue de la Limite, ouvrier apprêteur chez M. Ernoult-Bayart, rue du Grand-Chemin, travaillait à son métier, lorsqu'une des colonnes supportant le métier se fendit de fonte s'écroula. Une des plaques tomba sur la jambe gauche de l'ouvrier et la lui brisa.

Après avoir reçu quelques soins, il a été transporté à l'hôpital.

Un coup de brique. — Jeudi soir vers neuf heures, une jeune fille de 14 ans, nommée Valentine Delrue, demeurant rue de la Guinguette, se présentait au poste du Pont-Morel, en se plaignant d'avoir reçu au-dessus de l'œil gauche une brique que lui avait lancée le nommé Ellouard, domestique, demeurant même rue chez Wolke, épicier.

Tous deux ont été conduits devant le commissaire du quartier où des explications ont eu lieu.

Rapport a été dressé.

Hommes et chevaux blessés. — M. Toutlemonde, brasseur, quai de Calais, s'est plaint à la police que, le 10 janvier à la suite, un de ses camions s'est jeté par suite l'obscurité sur un autre véhicule abandonné sur le quai de Calais sans être éclairé.

Les deux chevaux ont été blessés au poitrail et ses deux domestiques MM. Dessnaw et Croywin ont reçu plusieurs contusions à la figure.

Procès-verbal a été dressé.

Vagabondage. — Un tisserand, Jules Delrue, sans domicile fixe, a été trouvé jeudi soir à 11 h. 1/4, sur les marches de la Mairie. A deux agents qui lui demandaient ce qu'il faisait là, il répondit qu'il voulait du logement et qu'il n'aurait pas quitté sans qu'on lui ait donné satisfaction.

Il a été immédiatement écroué au dépôt.

Avis. — Tout amateur qui désire prendre part au concours de chiens ratiers à Tournai (Belgique) le 19 de ce mois, est prié de s'adresser dimanche 12, chez Pierrepont, boulevard de Beaurepaire, 121, à Roubaix.

Un départ de voitures sera organisé : il y aura en outre un grand dressage pour tous chiens ratiers qui y participeront.

Entrée libre. On commencera à 3 heures après-midi.

Exposition colombophile. — La société « Etoile du Nord » ayant son siège chez Emile Histon, au « Tambour des Zouaves », rue de Blanchemaille, rappelle aux amateurs que la deuxième exposition partielle aura lieu dimanche 12 janvier, les exposants sont Krabansky et Halcam.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

Les morts vont vite

Ces mots sinistres du poète peuvent s'appliquer aux cheveux. Un cheveu déserte, les autres suivent par milliers avec une émotion désespérante ! Pour arrêter tous ces fuyards, il suffit d'employer la *Lotion génératrice du docteur Saidi* qui couvre de jeunes cheveux la tête frappée de stérilité, en arrête la chute et embellit la chevelure. Le flacon 3 fr.

A Roubaix, chez M. Piessens, coiffeur rue St-Georges. 1065

TOURCOING
L'Influenza et... le "Journal de Roubaix"

Répondant à l'article que nous lui avons consacré, le *Journal de Roubaix* commence par nous remercier de lui avoir fourni l'occasion de rectifier une erreur typographique.

« Un nous a fait dire, écrit-il, qu'il n'y avait à Tourcoing que quatre médecins, tandis que nous avions écrits quinze. »

Soit dit en passant, il y en a quatorze.

Nous nous avons avoir remercié, notre confrère nous accuse d'avoir *l'âme bien noire*, en nous montrant peu généreux, d'abuser d'une « coquille » pour essayer de ridiculiser un confrère.

Aussi, pour nous punir par où nous avons pêché, il détorre un *lapsus* qui « a trôné, en première page, s'il vous plaît, dans un de nos derniers numéros ».

Vengeance cruelle !

Mais ensuite, gêné par le démenti catégorique que nous lui avons donné concernant les renseignements erronés qu'il a publiés sur l'état sanitaire au lycée de Tourcoing, le *Journal de Roubaix*, à défaut d'affirmation plus condamnée se drape dans sa dignité et déclare maintenir « l'exactitude de ses renseignements puisés à bonne source ».

Ça c'est du toupet ! Aussi, moins confiant que le rédacteur du *Journal de Roubaix* dans « a bonne source », où il puise ses renseignements. Engageons-nous à faire comme nous-mêmes une visite au lycée.

M. le proviseur nous dit qu'il est un homme charmant sera très heureux nous n'en doutons pas de donner à notre estimable confrère les renseignements les plus complets sur l'état sanitaire de l'établissement.

Mais après tout le *Journal de Roubaix* ne serait peut-être pas encore satisfait. Il a voulu et il veut encore que plus de la moitié des professeurs soient influenzés.

On peut appeler cela l'influenza par suggestion, malheureusement pour lui et heureusement pour MM. les professeurs, ceux-ci se montrent rebelles à l'hypnotisme et continuent à se bien porter ainsi que tous les élèves internes.

Une expédition en règle. — Jeudi soir, vers 8 heures, une bande de cinq jeunes gens, transformés de profession, pénétrèrent chez un maître fraudeur en l'absence de ce dernier. L'un d'eux, après avoir soulevé le chassis à guillotine entra dans la maison et ouvrit toute grande la porte à ses compagnons.

Les gaillards firent main basse sur tout ce qui leur tomba sous la main : tabac et café de contrebande, du pain, une certaine quantité de beurre, etc.

Ils firent argent de tout leur butin et se procurèrent, avec le produit de la vente, du gèrement du café.

L'un de ces jeunes gens a été arrêté hier. C'est un sieur Auguste Flipo, 19 ans, originaire de Tourcoing, où habite sa famille, demeurant à Roubaix dans une chambre garnie qu'il partage avec deux gamins qu'il exerce à la fraude.

Les autres inculpés sont recherchés.

Coquin de vitrier. — Hier après-midi, un sieur Ch..., peintre-vitrier de son métier, se trouvait au cabaret ayant pour enseigne : *Au soleil qui luit pour tout le monde*, rue de l'Est. Il était en état d'ébriété, et la cabaretière fatiguée des « façons » du vitrier le pria poliment de sortir. Elle l'aida même tant soit peu à lui faire prendre la porte. Ch... fut très vexé et en homme qui connaît son métier il passa son poing à travers un carreau.

Il est tant d'énergie à accomplir et acte qu